

## Suicide d'un salarié: Triskalia responsable

Pour la cour d'appel, la mort de Gwénaél Le Goffic, en 2014, est due à « la faute inexcusable » de son employeur, Nutrèa-Triskalia.

### Justice

« Aujourd'hui, je peux utiliser le mot victoire. On l'a bien mérité, mes enfants et moi. » Mercredi, Édith Le Goffic, veuve de Gwénaél Le Goffic, parle avec beaucoup d'émotion, dans les locaux de l'Union régionale Solidaires de Bretagne, à Saint-Brieuc. Son mari s'était donné la mort le 21 mars 2014, au sein de l'entreprise Nutrèa-Triskalia, à Plouisy (Côtes-d'Armor) dans laquelle il était chauffeur livreur depuis 20 ans.

### 120 000 € au titre du préjudice moral

« C'est la fin d'un parcours, long et douloureux, de plus de six ans, aussi bien physiquement que moralement. On est très ému. Notre vie a éclaté, il y a 6 ans, et demi, depuis on survit. » Son fils, qui avait une dizaine d'années à la mort de son père, prend la parole : « On est très fier de notre mère. On a tout perdu avec Triskalia. »

La cour d'appel de Rennes a estimé que « l'accident du travail de Gwénaél Le Goffic [était] dû à la faute inexcusable de son employeur. » En conséquence, Triskalia a été condamné à verser 40 000 € à la veuve et aux deux enfants de Gwénaél Le Goffic, soit 120 000 € au total, au titre du préjudice moral.

M<sup>e</sup> François Lafforgue, avocat de la famille Le Goffic, s'est félicité de cette décision. « L'aspect financier n'est pas à négliger, mais le plus important est, bien évidemment, la recon-



Une conférence de presse s'est tenue mercredi, avec la famille de Gwénaél Le Goffic. (PHOTO: OUEST-FRANCE)

naissance de la faute. » L'avocat poursuit : « L'employeur a essayé par tous les moyens de nier l'existence et le lien entre le suicide et l'entreprise. »

Triskalia a deux mois pour se pourvoir en cassation. M<sup>e</sup> Lafforgue rappelle que la Cour de cassation « n'est pas censée revenir sur l'appréciation des faits par la cour d'appel. »

En première instance, le pôle social du tribunal de Saint-Brieuc, n'avait pas reconnu « la faute inexcusable » de l'entreprise. Un des assesseurs de cette juridiction, un agriculteur costarmoricain à la retraite, est adhérent à Triskalia.

L'Union régionale Solidaires de Bretagne et le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest ont alerté les autorités sur ce qu'ils considèrent comme « un scandale. »

Cédric ROGER-VASSELIN.